



Comité technique de proximité – 7 septembre 2016 – Déclaration préalable d'UNSA Education

Tout d'abord, UNSA Education tient à souligner le travail titanesque assumé par M. Jaillet et son équipe pendant tous les congés d'été : pourvoir aux 1400 postes vacants après le mouvement des titulaires en juin tenait de l'impossible. Le défi a été en grande partie relevé en un mois de travail.

Revenons à la situation des postes à la rentrée. UNSA Education fait remarquer à tous qu'avec une création de plus de 300 postes à cette rentrée, les conditions d'accueil se sont mathématiquement améliorées. C'est indéniable.

Mais 2 problèmes se posent et rendent la rentrée compliquée sur le terrain : le manque de classes (dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré) et le manque de personnels enseignants formés.

Comme nous l'avions craint lors du dernier CTP, le 1^{er} degré est très impacté par le déficit d'attractivité. Ce déficit d'enseignants doit être une préoccupation prioritaire pour le Ministère : créer des postes répond en partie aux besoins sans cesse croissants de scolarisation sur ce territoire. **Mais pour UNSA Education, ne pas rendre le territoire plus attractif par des avantages directs ou indirects participe d'une lente plongée du service d'éducation à Mayotte.**

UNSA Education sera reçue à Paris pour évoquer cette situation alarmante. La fiscalité doit être un levier à notre avis pour améliorer l'attractivité : relever le plafond par foyer fiscal, calculer sur une part et pas 2 parts comme c'est le cas pour les couples, passer en revenus exceptionnels, sont autant de pistes que nous porterons à Paris.

La concomitance de créations de postes à cette rentrée et de la faible attractivité du territoire pour les enseignants titulaires a créé une situation sans précédent. Ainsi en 2012, 600 contractuels étaient en postes. Pour cette rentrée, 1400 postes sont à pourvoir après le mouvement des titulaires.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

1400 contractuels obligent l'institution à un accompagnement de formation très important.

Pour ce qui concerne le recrutement des contractuels, la décision de verser une prime de 5 mois aux néo-contractuels recrutés hors de Mayotte est une réelle avancée. Mais elle provoque également une vraie frustration chez ceux qui sont déjà en poste et qui n'en bénéficient pas. UNSA Education remercie par avance que le vice-Rectorat s'exprime sur cette décision d'écarter une partie des collègues non titulaires. Nous souhaiterions connaître le nombre exact de contractuels indemnisés. Ainsi que les modalités de versement de cette prime d'installation.

UNSA Education souhaiterait quelques précisions sur les points suivants:

Face l'afflux d'enseignants non titulaires, UNSA Education interroge le vice-Rectorat sur les modalités d'inscription au plan académique de formation (date butoir d'inscription, nombre de stages accordés). Les contraintes fortes de concertation obligatoire dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège et du dispositif de l'éducation prioritaire ne peuvent se superposer aux formations pourtant indispensables de ces enseignants débutants. UNSA Education souhaite connaître les dispositions prises par le vice-Rectorat pour que ces formations se déroulent dans les meilleures conditions.

Le second point concerne la formation initiale du 1^{er} degré : il manque 5 EMF îlots. Il manque également 9 conseillers pédagogiques de circonscriptions. Cela a des incidences directes sur la formation des stagiaires et des non titulaires. UNSA Education s'inquiète de cette situation : l'obligation d'une formation égale à tous les collègues entrant dans le métier n'est pas actuellement assurée. Quelles sont les mesures prises pour ce point crucial ?

Le troisième point concerne les données chiffrées de la formation continue de l'année dernière en corrélation avec les années précédentes. Quel est le nombre de jours de formation organisé l'année dernière ? Quel est le public touché dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré ? Ces indicateurs chiffrés permettraient aux membres du CTP de mieux visualiser les efforts faits par le vice-Rectorat sur l'axe 1 du projet académique. Il serait intéressant de notre point de vue d'inclure ces données dans le prochain CTP.

Pour conclure, UNSA Education fait remarquer que rien n'est précisé sur les mesures concernant les personnels administratifs et les assistantes sociales. Nous remercions nos interlocuteurs de nous apporter des précisions sur ces points.

UNSA Education vous remercie.